



CFE-CGC : 39 rue Victor Massé 75009 paris
SNEPAT.- CGT-FO : 131 rue Damrémont 75018 Paris
UNS CGT FJT : 263, rue de Paris – case 544 - 93515 Montreuil cedex

A Mr le Président du SNEFOS.JT
A la Fédération CFDT de santé et services sociaux
A la Fédération CFTC Santé et Sociaux

Lettre Recommandée AR

Paris le 21 mars 2006

Opposition à l'avenant n°13 du 28 février 2006 à la Convention Collective Nationale des Organismes Gestionnaires des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs du 16 juillet 2003

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre connaissance l'opposition que nos organisations syndicales font valoir sur l'Avenant n° 13 de la CCN des Organismes Gestionnaires des FSJT.

Cette opposition est motivée pour les raisons suivantes :

- le refus pour nos organisations d' accepter un effet d' écrasement de la grille des salaires au regard des minimas de rémunération.
- cet avenant introduit des mesures discriminatoires, notamment en modifiant les indices de base de chaque groupe.
- les dispositions jugées largement insuffisantes concernant l' augmentation de la valeur du point.
- une incohérence avec le travail en cours sur les classifications: comment le syndicat employeur peut-il nous faire une proposition sur un accord de classification en négociation alors que dans le même temps il déroge par avenant salarial à l' accord sur la classification existante ?

En signant un avenant salarial ne respectant pas le principe des rémunérations fondé sur la classification, nos organisations doutent dans ces conditions de l' intérêt à finaliser une nouvelle classification !

Aussi, en nous opposant à cet avenant, nous affichons clairement notre intention à poursuivre efficacement la négociation sur la proposition de nouvelle classification.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations.

**Pour la CGT- Force Ouvrière
Denis LANGLOIS**

**Pour l'UNS CGT FJT
Didier PHILIPPON**

**Pour la CFE -CGC
Bernadette MOUYEN**